

L'ÉVOLUTION  
DE LA DEMANDE RELIGIEUSE :  
OBSERVATIONS  
CONCERNANT LE BAPTÊME  
DES PETITS ENFANTS

**L**A réflexion qui va suivre est née d'une question posée par l'équipe du Centre National de Pastorale Liturgique : Quels sont les déplacements observables depuis vingt ans dans l'expression du besoin religieux et leurs conséquences en pastorale sacramentelle et liturgique ?

Nous avons pensé réfléchir à l'Initiation chrétienne ; mais il nous a paru préférable de centrer la recherche sur le baptême des petits enfants. L'intérêt du sujet est manifeste, étant donnée l'évolution de cette pastorale depuis vingt ans (texte-clef de l'Épiscopat français, de 1965, dont nous parlerons plus loin).

Trois temps jalonnent la réflexion : avant le baptême ; le jour du baptême et la cérémonie/célébration ; après le baptême. Ce déroulement de type chronologique nous semble le plus adéquat. Et pour chacune de ces étapes, nous observons deux catégories de personnes : les demandeurs et les agents pastoraux (prêtres et laïcs\*).

---

\* « Laïcs » désigne aussi les religieux non prêtres et les religieuses.

Notons que ce travail indique des tendances et des observations qui appellent un approfondissement. Ceci est une étape dans l'étude sur ce sujet.

## AVANT LE BAPTÊME

### LES DEMANDEURS

Observons deux catégories de changements : d'une part des tendances générales repérables par des statistiques sur l'ensemble de la France, autour de la naissance, des actes de baptême, mariage, et des familles — nous sommes dans l'ordre quantitatif, qui cache des évolutions de mentalités, de représentations collectives et de contenus de croyances qui expliquent en partie les tendances statistiques au sujet du baptême.

### *TENDANCES D'ENSEMBLE REPÉRABLES PAR LES STATISTIQUES*

Ces tendances statistiques décrivent une situation extérieure globale : démographie et vie sociale.

- **Baisse des naissances et des demandes de baptêmes<sup>1</sup>**

On observe d'abord une baisse de la natalité en France, mais aussi des baptêmes sur la France entière.

Pour l'année 1958, les proportions de baptêmes par rapport aux naissances pour notre pays étaient de 91,71 %. Dix ans plus tard, en 1968, une baisse importante était enregistrée : 82,75 %, c'est-à-dire 8,96 % en moins. La moyenne annuelle avoisinait 0,9 %.

---

1. J. POTEI et O. SARDA, Naissances, baptêmes et participation au catéchisme. Évolution récente en France, dans *La Maison-Dieu* 152 (1982), p. 39.

Les proportions de baptêmes par rapport aux naissances ont été calculées jusqu'en 1979, en prenant les chiffres de baptêmes fournis par les *Annuaire Pontificaux*.

*France entière*  
*Taux apparents de baptêmes*

Années	Baptêmes	Naissances	% Baptêmes Naissances
1968	689 219	832 847	82,75
1969	699 575	839 511	83,33
1970	666 610	847 783	78,62
1971	666 656	878 647	75,87
1972	669 967	875 093	76,55
1973	661 499	854 880	77,37
1974	614 861	799 217	76,93
1975	576 747	745 065	77,40
1976	537 572	720 395	74,62
1977	527 711	744 744	70,85
1978	524 335	737 062	71,13
1979	511 177	757 354	67,49
1980		800 000	(2)
1981		806 000	
1982		797 000	
1983		749 000	
1984		760 000	
1985		768 000	(estimation)

Il est intéressant de prendre trois points de repère pour cette observation : 1958, 1968, 1978. La baisse des demandes se diversifie selon les régions apostoliques et les diocèses. Elle se vérifie aussi année par année en différents diocèses : Saint-Dié, Saint-Brieuc, Quimper, Tarbes et Lourdes, Belley, Poitiers, Rouen-Le Havre, Grenoble, Paris-ville, et les dix diocèses de la région Provence-Méditerranée<sup>3</sup>.

2. L'évolution démographique comparée de la France, dans *Population et Sociétés* 200 (mars 1986).

3. Art. cit. dans *La Maison-Dieu* 152, p. 46-52.

● **Augmentation des délais de baptêmes** : écarts entre la date de naissance et celle du baptême.

Plusieurs études historiques ont été réalisées sur ce point à Marseille, dans le diocèse d'Évreux, dans la Boucle de la Seine, et au Grand-Quevilly en particulier<sup>4</sup>.

Pour la période actuelle, les délais sont vérifiés dans les diocèses de Saint-Dié, Poitiers, Saint-Brieuc, Quimper, Rennes, Rouen-Le Havre<sup>5</sup>.

Il faut signaler un aspect particulier de l'évolution des délais : l'augmentation des enfants catéchisés qui ne sont pas baptisés, les baptêmes en âge de scolarité et ceux des jeunes dans les aumôneries<sup>6</sup>.

En résumé, le « *quamprimum* » baptismal est relativisé et il disparaît même pourrait-on dire. La tendance à recevoir le baptême à tout âge devient plus importante. Par conséquent, une séparation entre la naissance et le baptême s'établit progressivement. Les deux réalités sont moins liées qu'auparavant<sup>7</sup>. Une confirmation de cet état de fait se vérifie dans l'opinion publique par certains médias. *Ici-Paris* par exemple (tirage 598 000 en 1981), publie un article sur le fils du chanteur Michel Sardou baptisé à 9 ans, et commente : « Chez les Sardou, on estime qu'il est ridicule de baptiser un enfant à la naissance. Le baptême est un engagement qui doit être ressenti, accepté et en aucun cas subi »<sup>8</sup>.

● **Tendances générales concernant la famille et le mariage**<sup>9</sup>

Elles ont certainement des conséquences sur le comportement des demandeurs de baptême.

4. Art. cit. dans *La Maison-Dieu* 152, p. 60-62.

5. Art. cit. dans *La Maison-Dieu* 152, p. 63-67.

6. Art. cit. dans *La Maison-Dieu* 152, p. 67-71.

7. Art. cit. dans *La Maison-Dieu* 152, p. 71.

8. Art. cit. dans *La Maison-Dieu* 152, p. 96-97.

9. Voir en particulier : La Société française, dans *Le Monde*, Dossiers et documents, n° 130 (février 1986), p. 4-5.

a) *Augmentation des couples non mariés* (concubins, cohabitations). D'après une étude récente de l'INSEE<sup>10</sup>, le nombre des couples non mariés dépasse désormais le million : « deux millions de concubins » titre *Le Monde* du 14 mars 1986. Les hommes de moins de 35 ans non mariés étaient 165 000 en 1975, ils sont passés à 464 000 en 1982, et sont évalués à 589 000 en 1985. Un jeune couple sur cinq n'est pas marié. Parmi ces jeunes couples, l'effectif de ceux qui sont constitués de deux célibataires a été multiplié par 24 de 1968 à 1985. Les habitants du Nord de la France restent les plus attachés au mariage. A Paris, c'est l'inverse. La cohabitation hors mariage concerne toutes les catégories sociales même si l'union libre demeure peu fréquente dans le monde agricole. « Les cohabitants ne sont plus des marginaux » constate Pierre-Alain Audirac.

b) *Baisse des mariages civils et religieux*

Mariages civils<sup>11</sup> :

1980 : 334 000	1983 : 300 000
1981 : 315 000	1984 : 281 000
1982 : 312 000	1985 : 273 000 (estimation)

Mariages catholiques :

En 1980, 215 700 mariages catholiques, ce qui fait un rapport de 64,5 % avec les mariages civils. En 1981, 64,1 %. En 1954, le taux était de 79 %, niveau encore observé en 1963<sup>12</sup>.

c) *Augmentation des divorces*

Non seulement on se marie beaucoup moins, plus tard, et après cohabitation dans de très nombreux cas, mais les mariages conclus sont plus fragiles et plus souvent rompus.

10. *Économie et Statistiques* 185 (février 1986).

11. *Population et Sociétés* 200 (mars 1986).

12. Les mariages catholiques en France, dans *Population et Sociétés* 175 (décembre 1983).

A partir de 1972, la divorcialité augmente très vite en France, comme d'ailleurs dans tous les pays européens. Actuellement, ce n'est plus un couple sur 10 environ qui divorce, comme entre 1950 et 1970, mais un couple sur 4. On approche même de 1 sur 3. Une des conséquences est l'augmentation importante du nombre des personnes ayant le statut de divorcé(e) et donc d'enfants de divorcés : ce nombre a plus que doublé en vingt ans. En 1960, on dénombrait 638 000 divorcés (273 000 hommes et 365 000 femmes). En 1970, ils étaient 913 000 (dont 380 000 hommes et 533 000 femmes). En 1981, ils étaient 1 462 000 (dont 612 000 hommes et 850 000 femmes).

*Les divorcés se remarient de moins en moins.* Naguère, la plupart des divorcés se remariaient. « Dans les années 1960-1970, plus de 80 % des divorcés de moins de 30 ans se remariaient et une analyse longitudinale des cohortes permet de constater qu'ils se remariaient moins de 2 ans 1/2 après le divorce. L'état de "divorcé(e)" dans les âges jeunes n'était somme toute qu'un état transitoire entre deux mariages et le statut de divorcé(e) un statut rare et vite caduc. Seuls les divorcés âgés se remariaient peu. Or, depuis 1970, la fréquence relative des remariages a baissé. Pour les âges jeunes, la baisse est très considérable, mais il convient d'attendre pour avoir assez de recul pour la mesurer sans trop de risques d'erreur<sup>13</sup>. »

Il faut souligner également la montée de ce que l'on appelle « les parents uniques » ou « familles monoparentales », notamment les femmes.

Ces évolutions, concernant la famille et le mariage civil ou religieux, ont certainement des répercussions sur les demandes de baptêmes et le comportement des demandeurs. De plus en plus, par les cohabitations, le mariage civil uniquement, les divorces, des hommes et des femmes sont en situation canoniquement irrégulière par rapport à l'Église. Est-ce un handicap vis-à-vis d'elle, une tendance à prendre du recul, et notamment faire retarder le baptême

---

13. Le statut matrimonial et ses conséquences juridiques, fiscales et sociales. Conseil économique et social, 1984. Journal Officiel.

ou ne pas le demander ? Hypothèse qu'on ne peut vérifier actuellement. Autres soucis, autres intérêts que celui du baptême de l'enfant. De plus en plus d'enfants baptisés sont enfants de couples non mariés, divorcés, divorcés non remariés. La difficulté est grande pour trouver des parrains et marraines canoniquement acceptables.

Ces tendances indiquent une évolution dans le statut et le rôle de l'homme, de la femme et de l'enfant à l'intérieur du couple et de la famille. Il faudrait étudier aussi le rôle des grands-parents, notamment au moment du baptême et dans la transmission de la foi. Il semblerait que la pression sociale des parents sur leurs enfants pour faire baptiser leurs petits-enfants subsiste mais soit moins forte parce que les jeunes y feraient moins attention.

#### ● **Mobilité géographique de la population**

Les déménagements de type définitif peuvent (sans déterminisme automatique) amener un retard dans la décision de faire baptiser. Les déplacements occasionnels (week-ends, congés, vacances) deviennent de plus en plus massifs. L'un de ces déplacements peut être mis à profit pour faire baptiser l'enfant. Mais la difficulté de rassembler toute la famille peut être aussi cause du report du baptême. On peut observer chez certains la volonté de célébrer le baptême au lieu des « racines familiales » ou de la résidence secondaire lors d'un week-end ou de vacances.

#### ● **Une France davantage multiraciale et pluri-religieuse**

Il faut noter en particulier l'importance statistique et psychologique de l'Islam. Deux risques au moins menacent les chrétiens : l'éclectisme qui consiste à choisir des éléments dans d'autres systèmes religieux paraissant plus près de la vérité ; et le syncrétisme, fusion de systèmes religieux différents. La spécificité du catholicisme peut ainsi être mise en danger : beaucoup peuvent avoir l'impression que toutes les religions se valent, que dans tous les cas il s'agit du même Dieu. Il faut signaler aussi des courants différents dans le catholicisme.

*COMMENT ÉVOLUENT LES MENTALITÉS,  
LES REPRÉSENTATIONS COLLECTIVES  
ET LES CROYANCES DES DEMANDEURS?*

Il s'agit là d'un niveau d'analyse plus intérieur que le précédent. Il apporte des explications à la baisse des taux de baptisés et à l'évolution des délais de baptême.

- Refus accentué de s'inscrire dans la durée. Cela existe pour soi-même, mais aussi pour l'enfant en ce qui concerne son avenir. On veut lui laisser la possibilité de choisir.

- Pour les demandeurs, le jour du baptême et ses préparatifs sont plus importants que la suite : les exigences et les conséquences entraînées par le sacrement. Sans doute était-ce déjà ainsi aux siècles précédents, mais le contexte socioculturel soutenait davantage la foi chrétienne.

- Le baptême est souvent perçu comme un moyen d'intégration à la société civile et religieuse. Il semblerait qu'un lien doive être établi entre la nationalité française et le baptême, ou même entre l'Occident et le baptême. Ainsi, de nombreux parents demandent ce sacrement pour leur enfant afin qu'il soit « comme les autres ». D'un « petit païen » ils veulent faire « un enfant de Dieu et de l'Église ». Cela expliquerait l'aspect festif peut-être plus important qu'autrefois... A ce propos, on peut se poser la question : comment l'enfant moderne est-il initié à la société ? Et quelle est la part initiatique du baptême ? L'importance des réunions de famille à cette occasion serait probablement à rapprocher de cet aspect...

- Il semble qu'un certain flou pèse sur les croyances exprimées par les demandeurs concernant le Salut, le péché, le péché originel, l'après-mort et l'au-delà...

L'articulation entre le baptême et la mort subsiste toujours, de façon plus ou moins consciente. L'enfant vient de naître, et l'on pense déjà aux menaces de mort qui pèsent sur lui, mais elles sont moins lourdes qu'autrefois. La mortalité infantile est constamment en baisse et entraîne la diminution des rituels de protection autour de l'enfant.

Les conceptions concernant l'après-mort, « les fins dernières », l'au-delà, évoluent. On peut noter en particulier le succès actuel de la ré-incarnation, y compris parmi les catholiques, ainsi que la vogue des sagesses asiatiques et de toute une littérature sur « la vie après la vie » pour reprendre le titre d'un ouvrage bien connu, du docteur Moody, aux éditions Laffont. Ce flou sur l'après-mort, le salut, la rédemption et le péché s'exprime parfois jusque dans la publicité : c'est très net pour ce qui concerne le péché employé comme accroche ou comme argument.

A regarder les comportements et les mentalités des demandeurs, la doctrine baptismale et les façons de faire proposées par l'Église se heurtent semble-t-il à :

— des conditions de vie qui ne favorisent pas la décision de faire baptiser et de le faire au plus vite : les diverses mobilités contemporaines, le mode de vie urbain dans certains de ses aspects négatifs invitent à retarder ;

— certaines attitudes de nos contemporains qui concernent l'enfant, le mariage, la vie, l'après-mort, le Salut, la rédemption, le manque de foi, l'indifférence religieuse.

Pour des personnes de plus en plus nombreuses, au sujet du baptême, du mariage civil et religieux, il semble ne plus exister de normes. Le baptême est souvent refusé, où s'il est demandé, peu importe à quel âge. De même que tend à s'établir un délai de baptême, il y a un délai de plus en plus fréquent entre le mariage civil et le mariage religieux. A cet égard, on peut se demander ce que deviennent actuellement les régularisations<sup>14</sup>.

## LES AGENTS PASTORAUX

### *LES TEXTES OFFICIELS*

Dans les attitudes des agents pastoraux, on peut noter d'abord l'influence des textes de la hiérarchie, que ce soit le

14. Les paragraphes précédents ont été rédigés par O. SARDA, à partir d'un travail préparé par J. POTEL et O. SARDA.

Siège Apostolique ou la Conférence des Évêques de France.

- En 1951, paraît en France, le *Directoire pour la pastorale des Sacrements*<sup>15</sup> qui rappelle l'importance du « quampri-mum » attaché au baptême des petits enfants et propose un dispositif pastoral: on acceptera de baptiser un bébé à condition que son aîné, s'il en a l'âge, aille au catéchisme.

§ 16 : « Si (cependant) les enfants précédents ont été privés de l'éducation chrétienne, on n'accordera le baptême que contre un *engagement* d'envoyer au catéchisme, le moment venu, l'enfant que l'on présente au baptême, et d'abord ses aînés dans la mesure du possible. »

Parmi d'autres aspects, ce texte montre l'impact de l'Église sur les familles en 1951 : elle peut poser des conditions.

- En 1965 est publiée une note de l'Assemblée plénière de l'Épiscopat intitulée *La pastorale du baptême des petits enfants*<sup>16</sup>. Elle prend en compte le contexte de déchristianisation « ou même d'une absence d'évangélisation » et instaure une préparation qui nécessite un délai.

« Il s'agit de mettre en œuvre une pastorale qui procure aux parents, à l'occasion de leur démarche, un approfondissement de leur foi, voire même, pour certains, le début d'un véritable cheminement vers la foi...

... Cette pastorale suppose habituellement un certain délai entre l'inscription de l'enfant qui peut précéder la naissance, et la célébration du baptême... »

- 1969 est l'année de la première édition du *Rituel du baptême des petits enfants*<sup>17</sup> pour les pays francophones,

15. Assemblée plénière de l'Épiscopat. *Directoire pour la pastorale des sacrements à l'usage du clergé pour tous les diocèses de France*, Paris, 1951.

16. Assemblée plénière de l'Épiscopat. *La pastorale du baptême des petits enfants. Documentation Catholique*, t. LXIII (1966), c. 457-466.

17. *Rituel du Baptême des Petits Enfants*, Paris, 1969.

après l'*Ordo Baptismi Parvulorum*<sup>18</sup> paru à Rome, la même année. Le texte français de 1965 cité ci-dessus marque l'édition romaine et francophone. Elle souligne l'importance de la préparation (§§ 5, 8, 25, 27); le rôle prépondérant des parents et leur responsabilité (§ 5); la place de la communauté locale (§ 4).

● Pendant les années 1965-1971 se manifeste une certaine effervescence dans la recherche à propos de la pastorale du baptême des petits enfants. Il faut citer en particulier les noms de J.P. Bonnard<sup>19</sup>, D. Boureau<sup>20</sup>, J. Moingt<sup>21</sup>. Ils ont en commun de préconiser une pastorale étalée du baptême, mais selon des schèmes un peu différents. Leur travail et leur réflexion ont amené un certain nombre de pasteurs à s'interroger sérieusement et quelques-uns ont proposé aux parents une célébration d'accueil avant le baptême, au moins dans certains cas.

● En 1971, les évêques de France sont revenus sur cette question délicate du baptême des petits enfants dans une *Déclaration de l'Assemblée plénière à Lourdes*<sup>22</sup>. Trois axes apparaissent. Le texte souligne que les parents chrétiens sont toujours appelés à faire baptiser leurs enfants tout petits et que le baptême des petits enfants est la pratique traditionnelle de l'Église. Mais le document rappelle aussi que « le sacrement de baptême ne peut se célébrer que dans la foi de l'Église. Il exige la réponse de foi de ceux qui le reçoivent. Dans le cas du baptême des petits enfants, les parents doivent témoigner de cette foi ou du moins s'engager explicitement à ce que leur enfant soit éduqué dans la foi de l'Église. » La déclaration renvoie alors à la

---

18. *Ordo Baptismi Parvulorum*, Editio typica. Typis Polyglottis Vaticanis, 1969. Altera typica, 1973.

19. Bonnard J.-P., Le temps du baptême, *Études* (1970), p. 431-442.

20. Boureau D., *L'avenir du baptême*, Paris, 1970.

21. Moingt J., *Le devenir chrétien*, Initiation chrétienne des jeunes, Paris, 1973. Texte refondu de trois articles parus dans les *Études* en 1972.

22. Assemblée plénière de l'Épiscopat. Déclaration des évêques de France sur le baptême des petits enfants. *Documentation Catholique*, t. LXVIII, (1971), c. 1063-1064.

responsabilité de chaque évêque afin qu'il soit tenu compte de la diversité des situations actuelles : « De toute manière, l'évêque est responsable de la mise en œuvre du baptême des petits enfants dans son diocèse. Il lui revient d'apprécier les raisons d'admettre des exceptions à la pratique habituelle du baptême des petits enfants. Tel peut être le cas, par exemple, dans certains secteurs déchristianisés. »

• En 1976, une phrase de la *Lettre aux Catholiques de France*<sup>23</sup>, adressée par l'Assemblée plénière des évêques réunis à Lourdes, concerne le baptême des petits enfants. « La préparation du baptême est mieux assurée avec les parents. La pratique constante et fondée de l'Église demande aux familles chrétiennes de faire baptiser leurs petits enfants. »

• En 1980, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi publie une *Instruction sur le baptême des petits enfants*<sup>24</sup>. Le texte comporte trois parties :

— doctrine traditionnelle sur le baptême des petits enfants ;

— réponse aux difficultés actuellement soulevées ;

— quelques directives pastorales.

Cette troisième partie fait état de l'évolution récente de la pastorale. Le § 30 notamment traite du « dialogue des pasteurs avec les familles peu croyantes ou non chrétiennes ».

• En 1983, le *Code de Droit Canonique*<sup>25</sup> aborde le baptême aux canons 849-878. Le canon 868, § 1, en particulier, renforce les dispositions établies dans les préliminaires du *Rituel du Baptême des Petits Enfants*.

• Depuis les années soixante (1965), un effort considérable a été mené dans la plupart des diocèses de France concernant la pastorale du baptême des petits enfants afin

23. Assemblée plénière de l'Épiscopat. *Lettre aux Catholiques de France*, *Documentation Catholique*, t. LXXIII, (1976), c. 960-962.

24. Congrégation pour la Doctrine de la Foi. *Instruction sur le baptême des petits enfants*. *Documentation Catholique*, t. LXXVII, (1980), C. 1107-1113.

25. *Code de Droit Canonique*, Paris, 1984.

de tenir compte de l'évolution des situations. Citons les principales orientations diocésaines : Limoges, Meaux, Marseille, Belley, Lille, Rouen-Le Havre, Nancy, Dijon, Besançon, etc. Il faut signaler le travail important réalisé par la région Centre-Est, et le diocèse de Lyon en particulier. Pendant la même période, des secteurs ou des paroisses ont aussi publié des travaux, des points de repère, des indications pastorales. Citons par exemple, Tours et son agglomération, le secteur de Mâcon, la ville de Grenoble, le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Dinan (Côtes-du-Nord) et Feurs (Loire).

- En ce qui concerne le clergé local, on peut observer parfois que tel type de pastorale se met en place à l'instigation d'un prêtre, et peut changer brusquement si un prêtre nouveau remplace le précédent sur le même secteur géographique.

- Si l'on considère le rôle des laïcs dans cette pastorale, cinq remarques peuvent être faites :

- A partir des années 1965-1970 environ, ils ont peu à peu pris place dans la préparation du baptême. Ce fait est massif, bien que les situations soient très diverses, du point de vue d'une géographie pastorale.

- Cependant, les équipes de préparation au baptême sont souvent mobiles, parfois éphémères : florissantes un temps, elles s'étiolent quelquefois à la faveur d'un ou plusieurs déménagements de couples, ou en fonction de la personnalité de tel ou tel prêtre. Il faut noter que parler d'équipe c'est évoquer la situation urbaine et, habituellement, une paroisse importante numériquement.

- Les prêtres ressentent fréquemment une certaine usure dans cette pastorale. Pour eux, elle s'inscrit dans un contexte chargé concernant les sacrements. Les laïcs, au contraire, manifestent habituellement un certain enthousiasme dans ce service d'Église. Pour eux, il s'agit le plus souvent d'une seule activité ecclésiale. Encore faut-il nuancer ce regard sur cette réalité. Il arrive que ces laïcs persévérant plusieurs années dans cette responsabilité finissent par ressentir un certain découragement dû aux difficultés rencontrées.

— Il semble que les laïcs n'abordent pas les questions de la même façon que les prêtres. Les laïcs évoquent davantage les réalités familiales, la place des enfants, etc. Le dialogue de couple à couple paraît habituellement apprécié.

— Un risque menace ces laïcs : celui de devenir en quelque sorte les « spécialistes » de cette pastorale sur une paroisse ou sur un secteur donné. Comment peuvent-ils s'appuyer sur une Église locale ? Par quels moyens ?

### *ÉVOLUTION DES DISPOSITIFS DE PRÉPARATION*

Il y a une vingtaine d'années environ, des parents qui voulaient faire baptiser leur petit enfant se rendaient au presbytère de leur paroisse, y rencontraient un prêtre, formulaient leur demande, avaient avec lui un échange en général assez bref, et puis, d'un commun accord, la date du baptême était fixée. Les choses ont changé considérablement avec la publication en 1965 du texte des évêques de France cité ci-dessus.

Actuellement, l'expérience de plusieurs années aidant, existe une diversité de dispositifs pastoraux pour la préparation du baptême des petits enfants, selon la situation locale. Nous en esquissons ici une typologie, sans prétendre à l'exhaustivité.

#### **a) Type urbain**

Des parents souhaitent le baptême pour leur petit enfant. Ils téléphonent au presbytère ou vont y inscrire l'enfant en vue du baptême. Ils sont invités à une réunion de préparation, animée soit par un prêtre, soit par des laïcs, soit par un prêtre et un laïc. Lors du premier accueil, leur est souvent remis soit une brochure pastorale, soit une feuille d'information quelquefois très catéchétique. Dans certaines paroisses, il arrive que soient proposées plusieurs réunions de préparation (deux, voire trois).

**b) Type rural**

Des parents signalent au prêtre de leur commune (ou de la commune où il réside) leur intention de faire baptiser leur enfant. Le prêtre leur propose de se rendre chez eux une soirée, ou de leur envoyer un laïc chargé de cette pastorale (cela est moins fréquent en rural, semble-t-il). La préparation a lieu dans un dialogue prolongé entre les parents et le prêtre ou le laïc.

**c) Type « nouveau rural »**

Remarque : l'expression « nouveau rural » désigne une population qui vient de la ville et s'installe, en général dans une construction nouvelle, dans une agglomération nouvelle aussi, et souvent non loin d'une ville importante. Après inscription de l'enfant au presbytère, les parents sont signalés à l'équipe de préparation au baptême. Un couple de l'équipe fait une visite au domicile des parents. Puis ceux-ci sont invités à une réunion de préparation, et parfois à une deuxième pour préparer la célébration. Souvent les laïcs de l'équipe essaient de participer à la célébration du baptême dont ils ont accompagné la préparation.

**d) Type « monde ouvrier » en un lieu précis, (urbain)**

Depuis 1978 existaient là des équipes diversifiées pour tel ou tel service pastoral, par exemple : accueil au presbytère, catéchèse, catéchuménat, service des malades, accompagnement des familles en deuil, préparation au mariage, préparation au baptême des petits enfants.

Au presbytère, les parents sont donc accueillis par un laïc, le plus souvent une femme. Un moment de dialogue s'établit. Un album « Fêtes et Saisons » est remis aux parents, et ils sont invités à se rendre chez l'un des trois couples qui assurent la préparation au baptême, selon la proximité de leur habitation. Il leur est aussi proposé de rencontrer un prêtre, s'ils le désirent. Dans des cas

nombreux, ils passent une soirée chez le couple qu'ils ont joint, quelquefois plusieurs. Le couple accueillant fait son possible pour participer à la célébration du baptême qu'il a d'ailleurs préparée, en général, avec les parents.

#### e) Type urbain (milieux sociaux divers)

Dans ce cas, un essai est tenté pour regrouper les parents qui demandent le baptême pour leur enfant, selon leur appartenance à tel milieu, dans un quartier donné. L'objectif est d'aider les parents à cheminer avec des personnes qu'ils connaissent, ou qu'ils peuvent connaître à cette occasion, et de développer la vie de quartier. Les équipes qui ont choisi ce type d'accompagnement des parents notent souvent la difficulté à trouver les personnes idoines, capables de préparer au baptême.

Ces différents types de préparation au baptême des petits enfants ne recouvrent probablement pas la totalité des situations actuelles, mais ils représentent l'essentiel des cas existants.

### ÉVOLUTION DANS LA DÉNOMINATION DES DEMANDEURS

De 1951 à 1980, on peut observer une tendance au glissement dans cette dénomination, à la lecture des textes officiels de l'Église.

Le *Directoire pour la pastorale des sacrements* évoque, en note, les « indifférents » et les « non-pratiquants » :

« La loi de l'Église et sa doctrine sur l'obligation de l'ordre surnaturel font aux parents un devoir strict de demander le baptême pour leurs enfants. Le leur accorder n'est donc pas une faveur. L'absence de pratique chez les parents ne permet pas de les ranger parmi les apostats. La démarche extérieure que font les parents en demandant le baptême est une présomption qui joue en faveur de leur intention religieuse. »

La note complète ainsi :

« Ne sont apostats que ceux qui ont fait un acte positif et public de renonciation à la foi chrétienne. Un "indifférent" ou un "non-pratiquant" ne peut donc être compté parmi les apostats. Ces derniers sont assimilables aux infidèles, et on ne peut accorder le baptême à leurs enfants que s'ils s'engagent à leur procurer l'éducation chrétienne. »

Une distinction est ainsi établie entre « indifférent » ou « non-pratiquant » et « apostat » ou « infidèle ». Dans la *Semaine religieuse de Paris* n° 5706 du 21.9.1963, le vocabulaire utilisé est celui de « la dégradation de la foi » et des « catholiques non-pratiquants ».

« Ils sont nombreux ceux dont la dégradation de la foi se manifeste par l'absence de pratique religieuse et l'incompréhension des sacrements qu'ils reçoivent encore par coutume et pure formalité. Ils se sont fait leur religion à eux sans le Christ et sans l'Église.

La question se pose : comment estimer le baptême des enfants de catholiques non pratiquants. Le sujet est délicat. On le trouve presque tout au long de l'histoire de l'Église et il pose un problème pastoral douloureux. »

Le *Commentaire du document épiscopal* de 1965<sup>26</sup> se refuse à assimiler « non-pratiquants » à « non-croyants » : cela est indiqué nettement dans la note qui précise le sens de ce texte :

« Vis-à-vis des parents non pratiquants ou incroyants, deux attitudes seraient également ruineuses. La première s'inspirerait d'une plus ou moins grande sévérité. En deçà d'un certain niveau de foi et de vie religieuse chez les parents (mais repéré comment ? et de quel droit ?) on refuserait le baptême de l'enfant. L'Église ne peut se retrouver dans une situation si peu conforme à l'Évangile. »

---

26. Centre National de Pastorale Liturgique. Commission Nationale de l'Enseignement Religieux. *Commentaire du document épiscopal*. « La pastorale du baptême des petits enfants. » Guide de réflexion et de travail publié par ordre de la Conférence épiscopale française, Paris, 1967.

Note : « Dieu seul sonde les reins et les cœurs : on ne peut affirmer que des baptisés non pratiquants sont devenus totalement des non-croyants. »

*L'Instruction sur le baptême des petits enfants* de 1980 se réfère au dialogue des pasteurs avec les familles « peu croyantes » ou « non-chrétiennes ».

« Les pasteurs peuvent se trouver en présence de parents peu croyants et pratiquants occasionnels, ou même de parents non chrétiens qui, pour des raisons dignes de considération, demandent le baptême pour leurs enfants.

En ce cas, ils s'efforceront — dans un dialogue clairvoyant et plein de compréhension — de susciter leur intérêt envers le sacrement qu'ils demandent, et de les avertir de la responsabilité qu'ils contractent.

L'Église, en effet, ne peut accéder au désir de ces parents que s'ils donnent l'assurance qu'une fois baptisé, l'enfant pourra bénéficier de l'éducation catholique appelée par le sacrement ; elle doit avoir l'espoir fondé que le baptême portera ses fruits. »

Le glissement de vocabulaire que nous venons d'observer montre la difficulté pour l'institution de qualifier des personnes qui, de son point de vue, ne sont plus dans les normes. Ces dénominations diverses font apparaître un certain embarras. En 1980, trente ans après le *Directoire pour la pastorale des sacrements* de 1951, les termes d'apostats et d'infidèles paraissent bien éloignés. Cependant une certaine gêne demeure : comment définir le chrétien ? Qu'est-ce qu'être chrétien ? La question sous-jacente à ces glissements de vocabulaire est celle de l'identité chrétienne. Elle semble plus prégnante aujourd'hui qu'il y a une trentaine d'années.

### *CONVICTIONS DES AGENTS PASTORAUX*

Les convictions du clergé et des laïcs, animateurs de la pastorale du baptême des petits enfants paraissent quelquefois moins fermes qu'il y a quelques années. A propos des

demandeurs, nous évoquons le flou qui entourait le péché, le péché originel, le rapport du baptême au Salut, le Salut des enfants morts sans baptême, les représentations de l'au-delà. Il faut dire probablement que ce flou n'existe pas seulement de leur côté mais aussi du côté des agents pastoraux. D'autre part, toutes les situations « hors normes » évoquées dans la première partie de ce travail ont certainement une influence sur les contenus de croyances, de même que le pluralisme philosophique et religieux de la société occidentale contemporaine.

## LE JOUR DU BAPTÊME CÉLÉBRATION ET FÊTE

### LES DEMANDEURS

Avant de parler du baptême proprement dit, il faut rappeler l'existence de *rites séculiers autour de la naissance* d'un bébé.

#### RITES SÉCULIERS

a) Dans certaines municipalités françaises, une proposition est faite aux parents : le « baptême » civil. Remarquons le caractère impropre de cette appellation, au moins en ce qui concerne le nominatif. Cette offre est toutefois très circonscrite du point de vue géographique et certainement négligeable au plan statistique. Elle relève dans la plupart des cas de municipalités qui veulent afficher un anticléricalisme notoire. Dans certains secteurs ruraux, un baptême civil peut provoquer quelque rumeur. Par contre, en milieu urbain, comme dans certaines communes de la région parisienne, le fait est méconnu d'une grande partie des citoyens.

b) En ce qui concerne l'Église catholique, cette fois, certains secteurs paroissiaux, peu nombreux, suggèrent aux

parents qui demandent le baptême pour leur enfant de réfléchir à l'exigence de sacrement ; et, s'ils ne se trouvent pas aptes à y répondre, il leur est proposé de célébrer une *fête de la naissance* qui ne prend en compte que l'aspect humain, en reportant la question du baptême. L'un de ces secteurs présente ainsi « une fête de famille » :

« — C'est une fête à la maison avec parents et amis pour fêter la naissance de l'enfant ;

— ce genre de célébration reconnaît la joie humaine d'une nouvelle vie, mais n'engage pas les parents sur le plan chrétien ;

— ainsi les parents laissent toutes voies ouvertes à leur enfant pour qu'il choisisse plus tard le sens de sa vie. »  
Signalons que cette « fête de famille » proposée par des responsables de l'Église, prêtres ou laïcs, n'est pas très souvent agréée par les parents. S'adressant à l'Église ils désirent fermement un rite religieux, et le baptême, de façon précise.

c) Il est intéressant de se demander ce qui se passe dans une famille où, à la naissance d'un bébé, il n'est pas question de baptême. Quels rites sont alors célébrés ? On peut évoquer les photos (parfois innombrables, et quel que soit le milieu social d'appartenance), plusieurs réunions de famille, avec les grands-parents en particulier quand cela est possible, une fête familiale quelquefois centrée sur le nourrisson de façon explicite pour célébrer sa naissance. Le parrainage peut alors disparaître complètement (quand il est ressenti comme fortement lié au baptême), ou être maintenu avec une signification de relation privilégiée pour l'enfant, surtout « s'il arrivait quelque chose aux parents ». Dans le cas du baptême civil, le parrainage peut représenter un point important pour les parents ; or, il n'a aucune valeur légale<sup>27</sup>, mais cela n'est en général pas connu. N'oublions pas, de plus en plus fréquents, les cadeaux portés au nouveau-né, qui s'échelonnent sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

27. *Journal Officiel* des 19 juin 1973, 18 janvier 1975 et 13 décembre 1982.

## LA FÊTE DU BAPTÊME

a) Quant à la *fête du baptême*, sacrement demandé à l'Église, elle ne se manifeste pas seulement dans le moment de la célébration mais elle s'inscrit dans une durée que l'on peut appeler une *séquence familiale*. Cette fête requiert une préparation longue qui commence souvent par le nettoyage de la maison, sa décoration pour la circonstance, et son aménagement afin de pouvoir accueillir des invités éventuels. Dans le contexte actuel de la consommation facile, il y a des achats de nourriture et de boissons à prévoir, d'autant que la famille s'élargit le plus souvent à cette occasion : grands-parents, parrain/marraine, oncles, tantes, amis se joignent fréquemment au noyau familial restreint. Ce caractère festif s'est-il accentué au cours de ces dernières années ? Sans doute peut-on répondre par l'affirmative dans le sens où il touche toutes les classes sociales et est lié au contexte commercial ambiant. Des produits de consommation précis sont attachés à la fête du baptême : faire-parts, dragées, champagne, pièces montées, photos, bijoux, vêtements, etc. Ce caractère festif accentue peut-être le caractère d'« immédiateté » attaché à la célébration religieuse : il paraît alors difficile de penser aux lendemains.

b) Mentionnons qu'aujourd'hui, dans les régions rurales, le baptême d'un enfant est quelquefois l'occasion de manifester une certaine unité entre la famille et le village, le prêtre, perçu comme représentant l'Église, en devenant en quelque sorte le catalyseur à ce moment-là. L'aspect d'appartenance à la communauté villageoise est alors présent avec une certaine acuité dans la démarche des parents. Peut-être cela est-il encore plus net quand il s'agit de « nouveaux ruraux ».

c) Comment s'opère aujourd'hui le *choix des parrains et marraines* de baptême ? On peut observer une tendance en milieu urbain, et dans les classes moyennes à les prendre peut-être davantage qu'autrefois au-delà de la famille,

parmi les relations d'amitié. Dans l'ensemble, les parrains et marraines sont moins choisis à cause de leur qualité de croyants qu'en vertu du lien affectif privilégié tissé avec eux. Cela entraîne parfois le choix d'un parrain appartenant à une autre confession religieuse (juif, musulman, secte, etc.) ou souvent en difficulté canonique par rapport à l'Église. Dans une société où le pluralisme philosophique et religieux est si important et le fait de croire plus rare, le discernement des parents peu éclairés devient plus difficile.

d) Quant à la célébration du baptême elle-même, il semble qu'elle joue beaucoup comme un rite d'intégration sociale — et ceci, d'autant plus que le milieu est modeste — que les parents expriment plus ou moins confusément. A cet égard, le fait même du passage à l'église est important et l'accueil sur le seuil, par le célébrant, fort apprécié par les familles en général.

e) Aujourd'hui, une proportion importante de parents demandent le baptême pour leur enfant, quand ils ont le sentiment d'être installés, ou du moins, stabilisés. Quand les difficultés d'argent, de santé, de travail ou affectives sont résolues, ils se décident à demander le baptême. Ce peut être aussi quand la maison acquise est finie de construire. Toutes ces raisons expliquent l'allongement du délai de baptême. Elles éclairent aussi le sens des demandes pour une fratrie, en particulier dans les milieux moins favorisés. Parfois, à la demande pour les enfants d'âges divers s'ajoute celle d'un des deux parents, exprimée de façon plus ou moins explicite. On en arrive presque à des baptêmes de famille. Des prêtres signalent de plus en plus cette situation : le mariage des parents accompagné du baptême de leur enfant. Une paroisse de la banlieue parisienne dénombre un cas de baptême sur dix accompagné de la demande de mariage pour les parents. Des prêtres de Beauvais ont lancé une enquête sur la ville et son agglomération, concernant la situation matrimoniale des parents qui ont demandé le baptême pour leur enfant, entre février et août 1986, en voici les premiers résultats :

Février  
à  
août 86

SITUATION NUPTIALE DES PARENTS

Enquête  
Baptême  
Beauvais

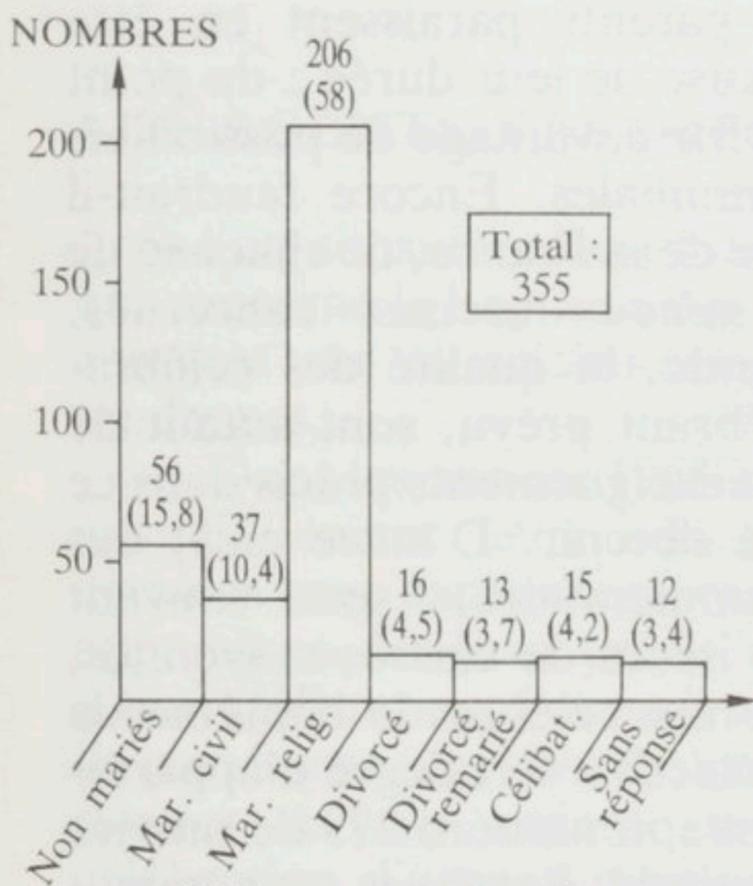
Secteur	Nb Fiches	Non mariés	Mar. Civil	Mar. religieux	(1) Divorcé (non remarié)	(2) Divorcé Remarié civilement	Céli- bataires	SANS RÉPONSE
Beauvais : ND du Thil	90	18	12	44	4	1	9	2
Beauvais : ZUP Argentine et Marissel	73	9 <sup>(1)</sup>	8	40	5	6	2	3
Beauvais : Cathédrale	34	4	0	25	3	2	0	0
Beauvais : St-Jean	29	3	7	15	2	1	1	0
Montataire	73	14	6	42	0	2	3	6
Crèvecœur	40	2	4	32	1	1	0	0
St-Just	16	6	0	8	1	0	0	1
<b>TOTAUX →</b>	<b>355</b>	<b>56</b>	<b>37</b>	<b>206</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>12</b>

(1) Un cas : ne vit pas avec le père — (2) Divorcé ou séparé.

Remarques :

- Les divorcés remariés sont à compter avec les mariages civils, bien qu'ils représentent, à l'intérieur de ce groupe, une catégorie ne pouvant évoluer vers un mariage religieux. On obtient alors un ensemble de 50 mariages civils.
- Les divorcés non remariés vivent néanmoins en couple et sont à joindre aux couples non mariés, avec la même restriction que ci-dessus. On obtient un total de 72 couples non mariés.

On arrive au résultat suivant :



— Chiffres entre parenthèses :  
% du total 355.

- Sur 328 couples (100 %) :
- 206 sont mariés religieusement (62,8 %)
- 122 ne sont pas mariés ou mariés civilement (37,2 %)

La question se pose de savoir si la multiplication des baptêmes de fratries, et les mariages accompagnés de baptêmes, n'accentuent pas le caractère du baptême comme fête de famille. De toutes façons, l'aspect familial est ainsi renforcé. Et l'aspect ecclésial ?

f) Le rituel du baptême des petits enfants de 1969 a ouvert la possibilité de célébrer le baptême d'un enfant pendant l'Eucharistie dominicale. Qu'en est-il de sa réalisation du point de vue des parents ? Cela est-il plus demandé aujourd'hui ? Probablement, mais dans une faible proportion. Notons d'abord que la plupart du temps ce sont des familles pratiquantes qui demandent ce type de célébration : ce qui se comprend bien. Cependant, un certain nombre de prêtres signalent que des foyers divorcés remariés ou parfois des mamans célibataires le demandent aussi, comme une reconnaissance de leur existence par la communauté chrétienne, en exprimant de façon plus ou moins claire : « on y a droit, nous aussi ! »

g) En ce qui concerne les célébrations dites « communautaires », c'est-à-dire de plusieurs petits enfants simultanément, il semble qu'elles se maintiennent, en général à l'instigation du clergé. Les parents paraissent en être satisfaits, essentiellement à cause de leur durée : du point de vue rituel, elles peuvent offrir davantage de possibilités que les célébrations mono-familiales. Encore faudrait-il voir l'évolution, sur l'ensemble de la France, de chacune de ces deux possibilités. Les milieux sociaux concernés, l'implantation urbaine ou rurale, la qualité des célébrations, la relation avec le célébrant prévu, sont autant de facteurs de variabilité, et les renseignements précis dans ce domaine sont très difficiles à obtenir. D'autre part, des célébrations de type « communautaire » sont souvent souhaitées par des personnes issues de classes moyennes, ou par des militants qui préfèrent célébrer le baptême de leurs enfants dans un groupe électif à fort degré d'appartenance. La revue *La Lettre* dans son numéro 279 de janvier 1982 a présenté un dossier intitulé *Baptêmes en communauté* dont voici l'introduction :

« Du côté des communautés de base, sont accueillis et baptisés de nouveaux chrétiens. C'est un signe de vitalité, sans nul doute, et d'espérance aussi. Ces communautés, qui s'autogèrent pour partager et célébrer leur filiation au Christ, en marge de l'institution catholique, se sentent assez fortes pour assumer de nouveaux membres, adultes ou enfants, qui n'ont pas été marqués par l'éducation institutionnelle. Le baptême prend une dimension particulière et est alors l'engagement de toute une communauté qui parraine, au sens le plus exact du terme, le nouveau venu, l'inscription dans la durée n'étant pas pour elle assurée par un fonctionnement bureaucratique comme dans la paroisse.

L'arrivée de nouveaux est un peu le pari ou le garant que la communauté n'est pas et ne doit pas devenir un lieu de transition où l'on cherche à digérer du mieux possible ses antécédents chrétiens, catéchisme et paroisse, famille et éducation morale, mais qu'elle a quelque chose à dire et à faire, qu'elle *vit* de cette tradition chrétienne et en est un maillon qui ouvre à l'avenir.

C'est aussi l'occasion pour elle de faire le point et de dresser en quelque sorte, l'état des recherches et des acquis. L'occasion encore d'une fête particulièrement préparée, qui stimule la créativité des participants dans un climat de profonde liberté et tolérance. »

## LES AGENTS PASTORAUX

1. Si l'on considère l'évolution des agents pastoraux en ce qui concerne le baptême des petits enfants en France, en se centrant sur la célébration, on peut observer quelques tendances.

— Dans les années 1965 à 1972, les recherches semblent essentiellement liées à la préparation : des possibilités diverses sont expérimentées et mises en œuvre. Peu à peu apparaît en des lieux précis la proposition faite aux parents d'une célébration d'accueil avant le baptême dans le cas où ils paraissent peu sûrs de leur propre foi et peu préparés à donner à leur enfant une éducation chrétienne. La célébration d'accueil permet un temps plus long avant le baptême.

Dans les années 1972 à 1980, les efforts des années précédentes se poursuivent mais en même temps il semble que bon nombre de préoccupations et de travaux se situent autour du baptême des enfants en scolarité dans l'enseignement primaire, sa préparation et notamment la mise en œuvre des étapes catéchuménales.

Dans les années 1980 à 1986, sans laisser de côté les points précédents, on peut observer une tendance à s'intéresser davantage aux demandes de baptêmes formulées par des adolescents et des jeunes adultes. Pendant cette même période, il semble que les célébrations d'accueil prébaptismal pour les petits enfants aient diminué en nombre. Pour quelles raisons ? A ce sujet on ne peut émettre que des hypothèses. Il faut d'abord indiquer que le nombre total des propositions d'accueil prébaptismal était relativement restreint sur l'ensemble du territoire français (probablement moins d'1 %) au cours des années précédentes. Dans les années 80, ce chiffre baisse car les lieux de ces propositions sont très circonscrits. Même dans les diocèses où des orientations précises ont été données à cet égard, ce rite ne s'est pas généralisé. Certains ont l'impression qu'il ne répond pas exactement aux difficultés pastorales du moment. Les familles à qui cette proposition est faite la refusent souvent car elles désirent le sacrement de baptême et ont l'impression qu'on ne leur offre qu'un succédané, et ceci d'autant plus que leur origine sociale est modeste. D'autres familles, peu chrétiennes, ne voient pas bien la différence entre le baptême proprement dit et ce rite préalable. Par ailleurs, une proposition de célébration avant le baptême demanderait un accompagnement par la suite, et les Églises locales ne semblent pas disposer de personnes suffisamment nombreuses pour cette tâche. Le texte romain de 1980 (§ 31) a modifié aussi la pastorale sur ce point, de façon générale, et a introduit des éléments nouveaux de réflexion<sup>28</sup>.

Pendant cette même période, de nombreuses recherches

---

28. « L'éventuelle inscription en vue d'un futur catéchuménat ne doit pas s'accompagner d'un rite créé à cet effet, qui serait facilement pris pour l'équivalent du sacrement lui-même. »

ont porté sur la mise en œuvre de la célébration des baptêmes. L'aspect symbolique et la prise en compte des lieux ont marqué ces préoccupations. Notons à ce sujet comment l'élaboration de l'édition définitive du *Rituel du baptême des petits enfants* en 1984 a pu bénéficier des travaux antérieurs et s'est attachée à mettre en valeur les signes dans la célébration.

Tout au long de ces années (1965-1986) des demandes de baptême par des adultes n'ont cessé d'apparaître dans la plupart des diocèses. Plusieurs d'entre eux signalent qu'elles sont en augmentation.

2. En ce qui concerne la pastorale du baptême des petits enfants en particulier, on peut regretter que le rituel, comme d'autres rituels d'ailleurs, soit souvent trop peu connu ou trop négligé des agents pastoraux. Dans les paroisses ou les groupes chrétiens où se célèbrent des baptêmes on peut découvrir des brochures innombrables, sortes de « digests » du rituel, mais qui omettent tel ou tel moment de la célébration ou font des propositions qui ne sont pas toujours d'une fidèle exactitude par rapport à ce que veut faire l'Église.

3. Dans l'effort pastoral concernant la qualité des célébrations, il faut noter le travail réalisé par un certain nombre de prêtres et de laïcs en équipe avec eux, pour passer de célébrations « collectives » à des célébrations « communautaires ». Prenons l'exemple de cette paroisse de ville où le célébrant invite les familles qui ont un enfant à baptiser à venir à l'église à la fin de l'assemblée dominicale, après la communion des fidèles. L'heure est fixée précisément. Elles se rendent au fond de l'église où elles sont attendues et accueillies. Juste avant la bénédiction finale, le célébrant leur demande de monter jusqu'à l'autel par l'allée centrale. Elles traversent ainsi toute l'église. Les fidèles voient donc les personnes plus directement concernées par ces baptêmes. Le célébrant donne alors à tous la bénédiction, accueille officiellement chacun des petits à baptiser, les présente à l'assemblée en donnant leur nom, et les marque du signe de la croix. L'assemblée dominicale quitte l'église sur un fond musical. Il arrive que quelques chrétiens

restent pour participer au baptême : ils y sont d'ailleurs invités. Quant aux familles, elles mettent à profit ce moment-passage pour se saluer, se connaître un peu en attendant le célébrant qui va poursuivre le baptême.

Bon nombre d'agents pastoraux sont soucieux qu'il règne un climat de sympathie, voire de cordialité dans les célébrations communautaires. Il est souvent demandé aux familles de se présenter mutuellement de façon brève, et de présenter leur enfant à baptiser en donnant rapidement les raisons du choix de son prénom ou ce qui les a déterminées à demander le baptême. Le choix des lectures, des intentions de prière, des chants est fréquemment fixé, lors de la préparation, avec un délégué par famille, au moins.

4. On peut noter aussi que, de façon générale, la célébration, comme telle, reste essentiellement l'affaire des prêtres ou des diacres, c'est-à-dire de ceux qui président la célébration. Certains laïcs qui ont une responsabilité sérieuse dans la préparation du baptême cherchent leur place dans la célébration. Cette question précise est actuellement travaillée par bien des équipes composées de prêtres et de laïcs engagés dans la pastorale du baptême. Voici, à ce sujet, des extraits d'un texte élaboré en mars 1986 par un groupe du sud-ouest :

« A partir du moment où les laïcs participent activement à la préparation (contacts personnels avec les familles, discussions et échanges, mise au point de la célébration, etc.) comment faire pour qu'ils participent aussi, activement, à la célébration autrement que comme figurants ou aides du prêtre, mais comme représentants de la communauté chrétienne ?

Voici ce que ces équipes mixtes prêtres-laïcs disent et expérimentent, sans être sûrs d'être dans le vrai.

a) Les laïcs qui ont assuré la préparation doivent avoir un rôle propre dans la célébration, puisqu'ils représentent, avec le prêtre bien sûr, la communauté qui accueille...

b) Ce rôle propre ne peut consister simplement en une présence, ni en aide matérielle apportée au prêtre, ni en participation comme animateurs. Ils sont là pour signifier autre chose.

c) Des essais sont faits pour trouver des gestes symboliques. »

Il est clair que la présence à la célébration des laïcs accompagnateurs des parents est importante et significative. Mais vouloir codifier leur participation et la ritualiser ne risque-t-il pas d'alourdir le rituel, et, partant, de l'affadir ? La réflexion sur ce sujet est aujourd'hui en cours. Elle est à poursuivre.

5. Trois points particuliers semblent en nette évolution en ce qui concerne la célébration : l'importance des lieux, le baptême par immersion, et la prise en compte des enfants un peu plus grands qui participent à un baptême.

Dans les années immédiatement post-conciliaires, la célébration du baptême des petits enfants avait lieu, le plus souvent, dans le sanctuaire, pour permettre à tous de bien suivre les rites baptismaux.

Depuis quelques années, l'approfondissement de la réflexion sur ce sacrement a remis en lumière l'importance des lieux du baptême, et du baptistère en particulier<sup>29</sup>.

Quant au geste même du baptême, l'Église indique au § 22 du *Rituel du Baptême des Petits Enfants* :

« On peut légitimement employer soit le rite de l'immersion qui signifie plus clairement la participation à la mort et la résurrection du Christ, soit le rite de l'ablution. »

Dans ce texte, la préférence est marquée pour le baptême par immersion. Actuellement, une tendance encore timide se dessine parmi les pasteurs, compte tenu du bien-fondé anthropologique et théologique de cette pratique, pour le baptême par immersion. Et devant la valeur de ce geste, les préjugés qui touchent à la soi-disant difficulté de sa mise en œuvre s'effacent peu à peu. Le rite de l'immersion a une telle prégnance par rapport à la Lettre de Saint Paul aux Romains, au chapitre 6, qu'un certain nombre de prêtres proposent ce rite aux parents, en tenant

---

29. Voir à ce sujet *Espace*, n° 20, « Les lieux et les sacrements : le baptême ».

compte des conditions élémentaires de sécurité pour l'enfant, bien sûr. Ce geste permet aussi de vêtir ensuite réellement l'enfant nu, avec un vêtement blanc. Dans ce cas, la nécessité du vêtement s'impose. Le rituel baptismal vit.

Il est nécessaire d'ajouter une note brève à propos des sonneries baptismales. Pendant quelques années, il semble qu'elles aient été généralement oubliées. Or, actuellement, un certain réveil dans ce domaine (si l'on peut dire !) semble se faire jour. Pour les familles qui ont apporté leur petit enfant à l'église afin qu'il soit baptisé, les sonneries font partie de la fête, et leur chant joyeux rappelle à la ronde la naissance d'un nouveau chrétien.

De plus en plus, dans les célébrations, les agents pastoraux ont le souci des enfants plus grands qui participent au baptême d'un bébé. Le plus souvent, des lumières sont prévues pour eux aussi au moment où le cierge allumé sera remis à celui qui vient d'être baptisé. Quelquefois un dessin leur a été demandé à l'avance ; ou bien encore ils sont invités à faire une haie d'honneur à la sortie de l'église. En tous cas, leur présence est prise en compte. Le baptême est célébré avec eux, on évite qu'ils soient passifs.

## APRÈS LE BAPTÊME

Cette partie concerne ce qui se passe après la célébration du baptême. Ceci est d'ailleurs annoncé dans le rituel :

— dans le dialogue initial

« Vous demandez le baptême pour votre enfant. Vous devrez l'éduquer dans la foi, et lui apprendre à garder les commandements, pour qu'il aime Dieu et son prochain comme le Christ nous l'a enseigné.

Êtes-vous conscients de cela ? »

— dans la monition avant le *Notre Père*

« Frères, par le baptême, N. est né à la vie nouvelle. Il est appelé fils de Dieu. Il l'est vraiment, dans le Christ Jésus.

Un jour, par la Confirmation, il recevra en plénitude l'Esprit Saint.

Un jour, il approchera de la table du Seigneur pour prendre part au repas de l'Eucharistie, il donnera lui-même à Dieu le nom de Père, au milieu de ses frères chrétiens.

Aujourd'hui, en son nom, dans l'Esprit reçu à notre baptême, disons ensemble la prière des enfants de Dieu que le Seigneur nous a enseignée. »

### COMMENT LES DEMANDEURS COMPRENENT-ILS CE TEMPS APRÈS LE BAPTÊME ?

1. Une expression monte fréquemment aux lèvres des parents au cours du dialogue pastoral pour le baptême : « nous voulons que notre enfant soit baptisé mais, vous savez, il choisira plus tard ». Remarquons d'abord que cette expression n'apparaît pas comme nouvelle aujourd'hui dans la pastorale du baptême. Elle se maintient avec une certaine permanence. Elle était déjà citée en 1966 par J. Potel<sup>30</sup>. On peut penser qu'elle est sans doute plus fréquente maintenant. Que signifie-t-elle ? Elle exprime un certain refus de s'engager dans l'avenir. Et il semble que cette perspective se vérifie non seulement pour le baptême mais aussi pour le mariage, d'une façon un peu différente. N'est-elle pas le reflet d'une attitude contemporaine ? Doit-on l'interpréter de façon positive ou négative ? Les deux attitudes semblent possibles car cette expression est parfois utilisée par des parents pratiquants et parfois par des parents non pratiquants. De toutes façons, elle indique qu'actuellement la religion est considérée comme une affaire privée. Un rite est demandé à l'Église, et puis chacun s'oriente selon son propre désir. Parmi les parents qui disent cela, quelques-uns remettent le baptême à plus

---

30. *Ils demandent le baptême pour leur enfant*, Collectif. Ed. du Cerf, Paris, 1966, p. 42.

tard, une majorité fait baptiser. Quoiqu'il en soit de leur décision par rapport au sacrement lui-même, cette réflexion de parents manifeste qu'à leurs yeux la foi est une réalité qu'il faut ratifier, s'approprier. Pour certains se glisse là la peur du refus de leur enfant quant au choix de la foi chrétienne qui peut s'exprimer dans son hésitation sérieuse à participer au catéchisme. Cela signifie qu'ils se sentent impuissants quant à son avenir. Mais les pasteurs sont en droit de se demander si ces parents mettent tout en œuvre de leur côté pour permettre à leur enfant le choix de la foi chrétienne ? Tous les enfants ont-ils la possibilité de choisir en connaissance de cause d'appartenir au Christ Jésus ? Pour certains parents, le même expression veut dire : « quand il sera grand, il fera comme nous », ce qui signifie : il ne pratiquera pas régulièrement.

2. Le chapitre précédent a montré que les parents sont surtout centrés sur l'immédiateté de la situation, sur le jour du baptême, sur la « cérémonie » elle-même : vocable qu'ils emploient plus volontiers que « célébration » bien que celui-ci s'impose progressivement, au moins parmi les personnes les plus intégrées à l'Église. Les parents préparent essentiellement le jour du baptême. Ils sont, dans l'ensemble, beaucoup moins soucieux que les pasteurs des conséquences du sacrement et de la suite à lui donner, de ses exigences dans un avenir proche et lointain, en particulier en ce qui concerne les implications du baptême reçu, dans la vie quotidienne. Le baptême des petits enfants est peu perçu par les parents, d'une part, comme l'entrée dans l'Église au sens où les baptisés ont à y prendre une place active et consciente, et d'autre part, comme le commencement de la vie chrétienne.

3. L'influence des grands-parents sur la transmission de la foi à leurs petits-enfants est probablement importante aujourd'hui et s'intensifie souvent quand les couples parentaux sont désunis. Actuellement bon nombre d'enfants ont des contacts privilégiés et quelquefois réguliers avec leurs grands-parents, et cela en dehors de leurs parents, ce qui facilite le dialogue entre deux générations

apparemment éloignées. Cependant, quand la génération des grands-parents actuels aura disparu, qu'en sera-t-il de la transmission de la foi ?

4. Une autre question se pose : quelle est aujourd'hui la chance pour un enfant d'assister au baptême d'un plus petit, frère, sœur, ou cousin proche, dans la mesure où les familles n'accueillent en elles-mêmes qu'un ou deux enfants ? Ceux qui vont au catéchisme auront peut-être la possibilité de participer à la préparation et à la célébration du baptême d'un camarade. Mais c'est aussi la figure du baptême chrétien qui risque de s'émousser dans la mémoire des enfants, des années contemporaines et à venir. Toutefois, n'oublions pas qu'aujourd'hui le nombre de personnes qui participent à la célébration d'un baptême est en moyenne beaucoup plus important qu'il y a vingt ans. La facilité des communications et l'allongement du délai avant la célébration donne généralement à davantage de personnes la possibilité d'y participer.

## LES AGENTS PASTORAUX

1. Pour les agents pastoraux, la question de la suite du baptême des petits enfants est probablement l'une des plus difficiles auxquelles ils sont affrontés aujourd'hui. La condition nécessaire pour baptiser : « l'espoir fondé que l'enfant soit élevé dans la religion catholique » (Rituel § 43) requise avant le baptême et demandée aux parents semble peu honorée par eux ensuite.

2. D'autre part, recevoir le baptême c'est, par le fait même, entrer dans l'Église, et donc en devenir un membre vivant. Or, la proportion des baptisés qui participent effectivement à la vie ecclésiale est loin d'en représenter la majorité. Cela aussi est une grande difficulté pour les prêtres et les laïcs engagés dans cette pastorale. Ils ressentent que, normalement, l'Église devrait se développer de façon manifeste à partir du baptême. Ce n'est pas le cas, apparemment, du moins à partir du baptême des tout-petits.

3. Cependant, quand les équipes pastorales s'attachent à la préparation des baptêmes, ce qui les oriente et les stimule c'est le plus souvent l'avenir : ce qui est légitime. Le baptême est un commencement. Et quand il s'agit d'un petit enfant, il est naturel d'attendre et d'espérer une croissance, une vitalité, un épanouissement chrétiens. Les responsables de l'Église ont donc le souci d'indiquer aux parents les exigences du baptême, mais ceux-ci (on l'a vu) sont le plus souvent centrés sur le présent, ce qui entraîne fréquemment un conflit plus ou moins exprimé entre pasteurs et parents.

4. Pour aider les parents dans leur responsabilité quant à l'éducation chrétienne de leurs enfants, un certain nombre de paroisses urbaines proposent de plus en plus, une fois par an, la célébration de l'anniversaire du baptême : ce qui d'ailleurs est une manière de s'inscrire dans la tradition de l'Église. Elles invitent les parents qui ont eu un enfant baptisé au cours de l'année précédente à se rassembler pour une célébration festive de l'anniversaire du baptême, ce qui permet une mise en œuvre de type mystagogique. Les premiers essais (récents) en ce domaine étaient jusqu'à présent assez décourageants : la proportion des parents répondant à l'invitation était minime au début. Mais, comme en tout ce qui concerne l'effort pastoral, la persévérance est importante. Les équipes qui, malgré les difficultés, ont maintenu cette invitation annuelle commencent à obtenir des résultats plus satisfaisants quant à la proportion des participants.

5. D'autres types de propositions sont faits actuellement en France pour aider les parents dans leur responsabilité d'éducation chrétienne. Le plus grand nombre des pasteurs a la conviction qu'attendre l'âge « officiel » du catéchisme n'est pas l'idéal, d'autant que les recherches de la psychologie contemporaine insistent sur le caractère déterminant de la petite enfance quant à l'évolution ultérieure de la personnalité. Dans cette perspective existent, en certaines villes du moins, des groupes d'éveil à la foi des tout-petits. Ces groupes dépendent généralement du

Service diocésain de Pastorale catéchétique. Ils sont animés soit par des laïcs compétents, soit par des prêtres qui proposent au rythme de trois ou quatre fois par an en moyenne, de brèves célébrations adressées aux petits entre 3 et 7 ans, auxquelles sont conviés aussi les parents. Quelquefois un temps de rencontre et de réflexion pour les parents précède ou suit ces célébrations.

6. A la suite des réunions de préparation au baptême, sont parfois proposés aux parents des groupes de partage d'Évangile ou des équipes d'acheminement à l'Action Catholique (à ceux du moins qui manifestent un désir de poursuivre pour eux-mêmes un éveil à la foi chrétienne, étant donnée la nouvelle responsabilité qu'ils contractent en demandant le baptême pour leur enfant).

7. Il arrive aussi que des parents non baptisés, ou l'un d'eux, qui, « pour des raisons dignes de considération »<sup>31</sup> demandent le baptême pour leur enfant, commencent pour eux-mêmes un catéchuménat à cette occasion. Le cas n'est plus rare actuellement. Il faut noter là encore que la qualité de l'accueil ecclésial joue un rôle prépondérant ici.

8. L'*Action Catholique des Enfants* et d'autres mouvements offrent la possibilité de découvrir certains éléments de l'Église et de la vie chrétienne. De même, les revues chrétiennes pour les enfants peuvent faciliter un éveil à la foi.

Comment a évolué la demande du baptême des petits enfants depuis vingt ans ? Cette étude fait d'abord état d'une baisse progressive mais ténue. La pastorale du baptême des petits enfants tient actuellement une place importante dans le ministère des prêtres et dans le service d'un certain nombre de laïcs. Tous l'affrontent avec courage. Témoin ce prêtre qui écrit dans les colonnes de *La Croix*, en octobre 1985 : « Ah ! Comme nous serions à plaindre si plus personne ne faisait appel à nous ! Mais les nombreux contacts que nous avons, notre rôle de prêtre — et non pas de druide — nous donne la possibilité de petits

---

31. *Instruction sur le baptême des petits enfants*, Rome, 1980, p. 30.

pas en avant, dans le sens d'une découverte de Jésus-Christ. »

Une tendance de ces toutes dernières années est probablement d'accentuer la suite du baptême plutôt que la préparation, pour tenter de mieux bâtir l'Église à partir de ce sacrement. Mais cet effort ne semble pas produire beaucoup de fruits apparents, étant donnée l'atmosphère de privatisation de la religion dans laquelle nous baignons, ainsi que nos contemporains. La plupart des parents qui souhaitent faire baptiser leur enfant demandent à l'Église une « prestation de service » en quelque sorte, et la distinction prêtre/laïc n'est pas pertinente ici. Toutefois, le baptême permet un contact irremplaçable entre l'Église et le monde.

Voici quelques éléments essentiels que nous retenons de l'ensemble de ce dossier.

Quant à l'avenir, il nous semble que nous pourrions émettre l'hypothèse suivante. Quel chemin peut permettre de progresser dans la pastorale du baptême afin que ce sacrement garde toute sa force ? C'est l'aspect mystagogique qui est à développer. Dans toute pastorale, trois aspects sont à tenir ensemble : le bon accomplissement du rite, sa dimension éthique et sa dimension mystérique. Nous constatons aujourd'hui un certain flottement dans les énoncés quant au lien entre le salut et le baptême par exemple : n'est-il pas important de donner valeur aux éléments du rite ? Et c'est pourquoi le baptême par immersion peut prendre une signification très grande à cet égard. Il s'agit de faire progresser la qualité des gestes. La santé de la célébration tient pour une part à cette pertinence affective entre le rite pratiqué et son mystère. Le rite est-il célébré mystagogiquement ? Quel est le rapport entre la catéchèse et la symbolique rituelle ? On peut dire, pour reprendre le même exemple, que le rite d'immersion est plus efficace qu'un discours sur le péché originel. Il faut passer la mort pour vivre. Cela s'effectue dans le geste baptismal. N'est-ce pas ainsi que le baptême est sacrement de l'initiation chrétienne ?

Odette SARDA